



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Addendum 1 à la
Circulaire administrative
CACE/601**

Le 2 avril 2013

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur
des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux
de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux
Etablissements universitaires de l'UIT-R**

**Objet: Réunion du Groupe mixte UIT-R/UIT-D sur la Résolution 9
(Rév.Hyderabad, 2010), Genève, 13 juin 2013**

Nous vous informons, par le présent Addendum à la Circulaire administrative [CACE/601](#), qu'une réunion du Groupe mixte UIT-R/UIT-D sur la Résolution 9 (Rév.Hyderabad, 2010) aura lieu à Genève, le 13 juin 2013, après la réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R le 12 juin 2013.

Les personnes souhaitant assister à cette réunion doivent en informer l'UIT-R, par courriel, à l'adresse: ITU-R.Registrations@itu.int.

D'autres précisions concernant cette réunion sont données dans l'Annexe.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Etablissements universitaires de l'UIT-R
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe



Bureau de développement
des télécommunications (BDT)

Réf.: Circulaire BDT/IP/CSTG-019

Genève, le 22 mars 2013

- Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT;
- A l'Observateur (Résolution 99);
- Aux Membres de Secteur, associés et établissements universitaires de l'UIT-D;
- Aux Membres de Secteur, établissements universitaires et associés de l'UIT-R participant aux travaux de la CE 1 de l'UIT-R;
- Aux Présidents, Vice-Présidents, Rapporteurs et Vice-Rapporteurs des Commissions d'études de l'UIT-D;
- Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)

Sujet: **Réunion du Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9 (Rév. Hyderabad, 2010)
Genève, 13 juin 2013**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre administration/organisation à participer à **la réunion 2013 du Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9** (Rév. Hyderabad, 2010) concernant la participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre.

La réunion se tiendra au siège de l'UIT le **13 juin 2013**, immédiatement après les réunions de la Commission d'études 1 de l'UIT-R qui auront lieu du 4 au 12 juin 2013 (voir Bureau des radiocommunications (BR) [Lettre circulaire 1/LCCE/93](#) et [Circulaire administrative CACE/601 du BR](#))

Des renseignements détaillés concernant la procédure à suivre pour s'inscrire et présenter une demande de bourse ou pour soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques concernant la réunion du Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9, sont donnés dans **l'Annexe 1**, et peuvent être consultés sur la page web: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=13158>.

Vous vous souviendrez que j'avais invité les membres à proposer des candidats en vue de pourvoir le poste de coprésident UIT-D du Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9 pour le reste de la période d'études 2010-2014.

Je suis très reconnaissant aux membres qui ont fait des propositions pour ce poste important et ai le plaisir de vous informer que le nouveau coprésident UIT-D pour le Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9 (Rév. Hyderabad, 2010) est M. Fadel Digham de l'Autorité nationale de réglementation des télécommunications (NTRA) de l'Égypte. Le coprésident a un rôle actif à jouer pour faire en sorte que les objectifs définis dans le cadre de la Résolution 9 de la CMDT-10 soient atteints dans les délais et je sais qu'il pourra compter sur votre soutien.

Je me félicite de votre engagement constant et de votre participation active aux travaux de nos Commissions d'études.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Brahima Sanou
Directeur

Annexe: 1

Annexe 1

Informations sur la réunion

L'ordre du jour détaillé de la réunion ainsi que d'autres informations générales peuvent être consultés sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D à l'adresse:

<http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=13158>.

Des informations détaillées sur le mandat et les résultats attendus des travaux du Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9 (Rév. Hyderabad, 2010) sont en ligne à l'adresse:

<http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RES9&stg=2>.

Inscription et demandes de bourse

Les préinscriptions se feront exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration et entité habilitée à participer. Les inscriptions en ligne débiteront le **lundi 1er avril 2013**. L'inscription en ligne se fait à l'adresse:

<http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

L'inscription sur place débutera le 13 juin 2013 à 8 h 30, au bâtiment Montbrillant de l'UIT. Les délégués qui ne se seront pas préinscrits auront besoin d'une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place. Les délégués qui se seront préinscrits devront seulement présenter leur lettre de confirmation et une pièce d'identité avec photo.

Le rôle du coordonnateur responsable des inscriptions est de s'occuper des formalités d'inscription pour son administration ou entité. Vous pouvez avoir accès à la liste des coordonnateurs en vous connectant sur **TIES**, à cette [adresse](#).

En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur responsable des inscriptions ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique (bdtmeetingsregistration@itu.int).

Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa, sur le site web consacré à la réunion donné plus haut.

Dans les limites du budget disponible, une *bourse complète* par pays peut être accordée aux participants de pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA), et aux participants qui présenteront une contribution à la réunion.

Veillez noter que vous devez d'abord **envoyer** votre inscription à la réunion avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse.

Les demandes de bourse, approuvées et signées, doivent parvenir au Service des bourses **au plus tard le 1er mai 2013**. *Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.*

Interprétation

L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants et des contraintes liées aux salles de réunion. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription si vous avez besoin de langues autres que l'anglais, avant le **15 avril 2013**.

Participation à distance aux réunions

L'expérience de participation à distance aux activités des Commissions d'études de l'UIT-D, qui a débuté lors des réunions de 2011, sera étendue à la réunion de 2013 du Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9 (Rév.Hyderabad, 2010). En parallèle, la diffusion habituelle sur le web dans toutes les langues de la réunion continuera d'être assurée.

Contributions

Vos contributions aux travaux du Groupe mixte seront très appréciées. Vous pourrez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de tous ses auteurs.

Conformément à la Résolution 1 (Rév.Hyderabad, 2010), les contributions pouvant être présentées aux réunions des Commissions d'études ou des groupes du Rapporteur se répartissent en cinq catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; c) documents de référence; d) documents temporaires; e) notes de liaison.

Les contributions à l'étude des Questions examinées par les Commissions d'études peuvent être soumises "pour suite à donner" ou "pour information". Les contributions appelant une suite et reçues au moins deux mois avant le début d'une réunion sont publiées et diffusées à temps pour ladite réunion. Elles seront traduites (si nécessaire) et mises en ligne afin que les participants puissent y avoir accès dans les langues souhaitées avant la date fixée pour la réunion.

Les contributions doivent être accompagnées d'un résumé offrant un aperçu du contenu du document. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.

Une contribution "pour suite à donner" sera considérée comme contribution tardive si elle est soumise après la date limite convenue pour la traduction, mais au moins sept jours avant l'ouverture de la réunion. Les contributions tardives pour "suite à donner" seront publiées dans la langue originale seulement, mais figureront à l'ordre du jour de la réunion.

Les contributions "pour information" sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour de la réunion. Ces documents sont publiés dans la langue originale seulement et postés sur le site web avec une cote différente. Les contributions pour information doivent être accompagnées d'un résumé détaillé qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.

Les contributions pour "suite à donner" et/ou "pour information" ne doivent pas dépasser cinq (5) pages et doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/contributions/sg/index-fr.asp>.

Conformément au numéro 12.1 de la Résolution 1, la date limite pour la présentation des contributions a été fixée au **13 avril 2013**. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.

Documentation

La réunion sera sans papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible à l'adresse: http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/SGP_2010-2014/reference_documents/ITU-D_UserGuideSync.pdf.

Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des Commissions d'études via le site web. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/TIES/index.html>.

Informations pratiques

Pour les réunions qui ont lieu à Genève, il faut savoir que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre, à cette [adresse](#). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen. Une liste des hôtels de Genève accordant des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée sur le site web: www.itu.int/travel/.

Si vous avez des questions concernant ces réunions et les activités des Commissions d'études de l'UIT-D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (Mme Christine Sund, Coordonnatrice des Commissions d'études de l'UIT-D), par courrier électronique (à l'adresse: devsg@itu.int) ou par téléphone (au +41 22 730 5999).
